Académie de POITIERS

Collège Jean Rostand
34 boulevard Jacques Ménard
BP 170
79101 THOUARS Cedex

PROCES–VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 février 2013

Année scolaire : 2012-2013

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 24 janvier 2013

1ère convocation (oui/non) : oui

2ème convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. Lionel BERTHET

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MORILLON

Quorum (13 ou 16) :16

Nombre de présents : 25

Ordre du jour

1. Domaine de l'action éducatrice

   1.1. Projet d'établissement (document joint)
   1.2. Contrat d'objectif avec l'autorité académique (document joint)
   1.3. Structure pédagogique 2013-2014
   1.4. Utilisation de la dotation globale horaire 2013-2014 (document joint)

2. Fonctionnement de l'établissement

   2.1. Autorisation de recrutement d'emploi d'avenir professeur (EAP)
   2.2. Dons des associations

3. Fonctionnement matériel et financier de l'établissement

   Pas de point à l'ordre du jour

4. Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL

Séance du 12 février 2013

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E [¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BERTHET Lionel	P						
	Principale adjointe	COCHARD Marielle	P						
	Gestionnaire	TIREBOIS Daniel	P						
	C.P.E.	BELCH-ESQUINA Simon	P						
	Directrice adjointe de la SEGPA	SOUSTRE Michèle	P						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	PINEAU Patrice			E				
	Groupement de communes	GORRY-BARDOT Christine			E				
	Commune siège	MARQUOIS Annie			E				
	Commune siège	SUAREZ Laura			E				
PERSONNALITE QUALIFIEE		FUZEAU Bruno	P						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	MORILLON Nathalie	P						
		LARDEAUX Isabelle	P						
		GAUTIER Alexia	P						
		BOURDET David	P						
		GAINANT Aurélien			E	CHAMPALOU Nicolas	P		
		GENTY Frédérique	P						
		DUCLOS Nathalie			E	HEBERT Jean-Michel	P		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	CHALOPIN Marie-Line	P						
		VENDE Alexandra	P						
		MONROUZEAU Magalie			E	LANDREAU Denis	P		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	PLANTON Noëllie	P						
		JOUANNET Patrick			E				
		PENEAUD Corinne	P						
		RODRIGUEZ Romuald	P						
		METAIS Laurence			E	RICHARD Laure	P		
		HARENG Michel	P						
		MILLASSEAU Jean-François	P						
	Elèves	GOURDINEAU Quentin	P						
		BROCHARD Lucile	P						
		BOURDAIS Dylan	P						

[¤] **P** : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé

25 personnes sont présentes en début de séance.
Le principal évoque le procès-verbal du précédent CA et constate que personne n'a de remarque à faire à ce sujet.
Avant de développer les divers points du CA, M.BERTHET précise qu'il n'y a pas eu de question diverse déposée à ce jour.

1. Domaine de l'action éducatrice

1.1. Projet d'établissement (document joint)

Ce projet d'établissement est le résultat d'un travail en conseil pédagogique dans un premier temps, puis d'un travail en commission dans un second temps sur des demi-journées banalisées. Les résultats de ces travaux ont été présentés en commission permanente, la dernière étape étant la validation par le conseil d'administration du collège.
Ce projet d'établissement a été construit autour de deux axes prioritaires : la prise en charge des élèves en individualisant davantage les parcours et le suivi des élèves qui ont un parcours personnalisé de scolarité afin de les accompagner au mieux lorsqu'ils reviennent au collège.
Le principal souligne enfin que les parents n'ont pas pu être associés aux travaux en raison d'un calendrier trop serré.
L'assemblée n'ayant pas de question le principal soumet ce texte au vote du conseil d'administration.

VOTE : UNANIMITE

1.2. Contrat d'objectif avec l'autorité académique (document joint)

C'est le document qui lie le collège à la direction académique pour définir les moyens spécifiques pour le fonctionnement de l'établissement, en particulier ceux nécessaires à la mise en œuvre du projet d'établissement pour une période de quatre ans.

Ce contrat a été soumis à la direction académique qui s'y est montrée favorable et au conseil général qui n'a fait aucune remarque.
Après la validation au CA, le contrat d'objectifs doit être signé par le DASEN et par le Recteur.
Le principal soumet ce texte au vote.

VOTE : UNANIMITE

1.3. Structure pédagogique 2013-2014

La structure pédagogique 2013-2014 est en lien avec une baisse démographique généralisée. Il y aura moins d'inscriptions en 6ème à la rentrée prochaine. Ce phénomène est à prévoir également sur les prochaines années. Les répercussions sur les années à venir sont donc inquiétantes.
La structure a ensuite été vidéo-projetée à l'assemblée sous forme d'un tableau (cf. pièce jointe).
Quelques éléments sont plus particulièrement discutés.

1. Le CA ne peut que constater la perte inévitable d'une division de 6è.
2. Pour la classe ULIS, le nombre de 12 élèves constitue un maximum.
3. Le principal indique qu'il y a eu une inquiétude pour le niveau de 4è, mais qu'après discussion avec le DASEN et le Rectorat, le maintien des cinq divisions a été accepté malgré

des effectifs plutôt faibles. La problématique particulière au collège a été mise en avant, notamment le public d'élèves et les difficultés dans le cycle central.

4. La réforme à venir des 3èmes Prépa Pro en lycée pourrait avoir des conséquences sur notre structure dans les années à venir, mais aujourd'hui on sait trop peu de choses pour pouvoir en évaluer les conséquences.

5. Les enseignants soulignent que les seuils flottants peuvent constituer une contrainte mais que cette année c'est ce principe qui nous permet de garder notre cinquième division de 4è.

VOTE : UNANIMITE

1.4. Utilisation de la dotation globale horaire 2013-2014 (document joint)

Jusqu'à cette année, la DGH était construite de deux éléments : la DGH1 et la DGH2.
Pour la rentrée 2013-2014, l'enveloppe est devenue globale, avec le changement d'interlocuteur pour le collège. Ce n'est plus le DASEN mais le Rectorat.
L'ensemble des moyens sont répartis en fonction des différents besoins :

- besoins disciplinaires : 772,5 h
- besoins structurels (ex. dispositif bilangue, groupes de sciences) : 12,5 h
- projet d'établissement et contrat d'objectifs : 29 h
- programme annuel d'actions du projet d'établissement (liaison entre unités pédagogiques, ouverture culturelle et économique : 9,5h.

La diminution des besoins disciplinaires est liée à la disparition d'une division en 6è (cf. point précédent).

Les dispositifs mis en place pour respecter le contrat d'objectifs représentent 29 h réparties entre différentes disciplines et concernent des dispositifs variés touchant l'ensemble des niveaux du collège :

- 1h par professeur principal de 6è ;
- de l'accompagnement personnalisé (AP) en Français, Mathématiques et Anglais sur les niveaux de 6è et 5è ;
- un dispositif de préparation au DNB en Mathématiques, Français et Histoire-Géographie-Education civique ;
- un dispositif de suivi des décrocheurs ou des élèves en grande difficulté sur les niveaux de 4è et de 3è.

M. BERTHET précise que le dispositif d'accompagnement des élèves décrocheurs est expérimental et qu'il sera mis en place et évalué l'année prochaine. Les résultats obtenus et les coûts engagés seront présentés au DASEN.

Les représentants des parents d'élèves proposent un plus grand investissement des familles au sein du collège pour pallier, entres autres, à ce problème de décrochage scolaire.
Ils trouvent regrettable de ne pas être davantage intégrés au collège. Ils pensent que les parents pourraient intervenir pour aider les élèves en lecture ou en calcul par exemple, avec un autre regard complémentaire de celui des enseignants.
Les représentants des enseignants soulignent que les parents ne doivent pas remplacer les assistants d'éducation mais qu'effectivement ils pourraient éventuellement s'investir dans certains domaines, notamment pour faire découvrir les métiers ou pour faciliter les visites en entreprises.
M. BERTHET invite vivement les parents à s'investir dans le collège.

Un problème est évoqué par les représentants des enseignants à propos de la classe ULIS. Les enseignants travaillant dans ces classes disposaient de 72 h pour le suivi de ces élèves nécessitant une attention très particulière jusqu'à cette année. Pour la rentrée prochaine, ils ont été avertis que ce suivi se réduirait à seulement 36 h.
Mme GENTY, professeur du dispositif ULIS, souligne qu'il est très bénéfique pour ces élèves d'intégrer des classes ou tout simplement le collège. Elle rappelle cependant les différences de niveau de ces élèves (parfois seulement grande section voire moyenne section) avec les élèves du collège et qu'il est parfois difficile de les intégrer dans les classes. Elle mentionne par ailleurs le travail important qui est fait avec certaines familles extrêmement fragiles, en particulier les gens du voyage.
M.BERTHET reconnaît l'investissement et l'encadrement total de l'enseignant sur le dispositif ULIS. Cependant, aucune explication n'a été donnée aux collègues concernés ni aux chefs d'établissement.
Pour les représentants des enseignants, cette mesure semble injuste sur le fond, puisqu'il n'est pas envisagé que la quantité de travail diminue de moitié, mais aussi sur la forme, qui semble assez « cavalière » et pour le moins maladroite vis-à-vis des collègues et de l'établissement.

Les représentants des enseignants demandent aussi combien de stagiaires sont prévus au collège pour la rentrée prochaine. Le principal indique qu'il y en avait un mais que vu les prévisions pour la rentrée prochaine, soit la proposition de fermeture d'un poste dans la discipline envisagée, ce ne sera pas possible de l'accueillir.

Les représentants des enseignants soulignent le problème récurrent des heures supplémentaires. Ils se demandent comment gérer ce problème, sachant que ce système entraîne des suppressions de postes mais apporte parfois une certaine fluidité dans le fonctionnement du collège. Ils admettent toutefois que rien ne leur a été imposé par l'équipe de direction. Celle-ci a même recherché un certain équilibre en veillant à répartir les heures pour le bénéfice des élèves sans trop surcharger le service des enseignants.
D'autre part, ils déplorent la perte d'un poste de lettres classiques, même si celle-ci était prévisible.

Le principal soumet la répartition de cette DGH au vote.

VOTE : 0 CONTRE, 8 ABSTENTIONS, 17 POUR

2. Fonctionnement de l'établissement

2.1. Autorisation de recrutement d'emploi d'avenir professeur (EAP)

Un renforcement en moyens humains est proposé grâce à la création d'emplois d'avenir professeurs, qui sont aussi voulus pour permettre à des jeunes de mieux découvrir le métier d'enseignant tout en finançant leurs études.
Ils seront proposés à des étudiants pour remplir des tâches diverses sous la responsabilité d'un tuteur, comme l'accompagnement d'activités péri-éducatives, la participation à des séquences d'enseignement, l'accompagnement éducatif pour une durée d'une douzaine d'heures par semaine annualisées.
Ce sont des contrats de droit privé destinés à des étudiants boursiers qui envisagent d'exercer le métier d'enseignant et qui disposeraient alors d'un revenu d'environ 900 euros (bourse comprise).

M.BERTHET précise que la direction de l'établissement a eu cette information au mois de décembre et qu'elle n'en a pas fait la demande avant de l'avoir présentée et votée au CA.

Les représentants des enseignants s'interrogent sur l'intérêt de ce type d'emploi pour un établissement, qui plus est éloigné de tout centre universitaire, sur la précarité de ce nouveau statut et sur le flou des missions et des conditions de travail de ces emplois d'avenir professeur.

M.BERTHET indique que quatre disciplines sont ciblées au niveau académique : les mathématiques, l'Allemand, l'Anglais et les Lettres.

Les représentants des enseignants s'inquiètent sur la possible dérive de confier des classes aux jeunes étudiants en contrat d'avenir.

Le principal soumet sa demande au vote.

VOTE : 9 contre, 12 abstentions, 4 pour

2.2. Dons des associations

Il est rappelé que le Foyer Socio-Educatif (FSE) intervient pour aider au financement de certains voyages ou sorties scolaires.

Monsieur Le Principal explique que, depuis le 1er Septembre 2012, toute aide financière apportée par le FSE doit être soumise au vote du Conseil d'Administration. De plus, il rappelle le fait que l'aide financière du FSE est déjà effective et qu'il s'agit donc d'un vote « a posteriori ».

La contribution financière est estimée au total à 3436,06 euros répartis selon la répartition suivante :

- sortie à Pougne-Hérisson (niveau 6ème) : 1150 euros
- sortie à Nantes (niveau 4ème) : 881 euros
- sortie d'intégration au Chatelier (ULIS, 6ème EGPA) : 425,06 euros
- voyage à St Lary (niveau 5ème) : 1000 euros

M.Berthet soumet donc le vote des dons du FSE au C.A.

VOTE : UNANIMITE

Au même titre, l'Association Sportive (A.S) a participé à hauteur de 2361 euros au Voyage à St-Lary pour l'ensemble du niveau 5è.

Monsieur Le Principal soumet enfin les dons de l'A .S au vote du CA.

VOTE : UNANIMITE

3. Fonctionnement matériel et financier de l'établissement

Pas de point à l'ordre du jour

4. Questions diverses

Les représentants des élèves demandent si la « petite bagagerie » pourrait être sécurisée et destinée au dépôt des casques des élèves.

Le principal et le gestionnaire indiquent que c'est envisageable et sans doute souhaitable pour que les casques restent en bon état.

20h30 : le CA est clos.

Le président de séance

Lionel BERTHET

COLLEGE JEAN ROSTAND
Le Principal
79100 THOUARS

Le secrétaire de séance

Nathalie MORILLON